



ALLOCUTION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE PERMANENT DU GABAC A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA PLENIERE DE LA 10^e COMMISSION TECHNIQUE DU GABAC

Libreville, 13 septembre 2018

- Monsieur le Secrétaire Général, Représentant le Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement, Président en exercice du GABAC ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) du Gabon;
- Messieurs les premiers responsables des Cellules de Renseignements financiers de la Juridiction du GABAC ;
- Mesdames et Messieurs les Observateurs ;
- Mesdames et Messieurs les Experts,
- Distingués Invités en vos rangs et qualités respectifs ;
- Mesdames et Messieurs,

Au moment où s'ouvrent les travaux de la 10^{ème} Plénière de la Commission Technique du GABAC, je voudrais avant tout propos, au nom du Secrétariat Permanent et au mien propre, adresser à tous une chaleureuse bienvenue à Libreville, capitale de la République Gabonaise, siège du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale.

Une bienvenue particulière aux observateurs venus d'horizons lointains pour participer à cette Plénière et dont l'apport aux discussions, j'en suis persuadé, sera considérable.

Je voudrais remercier d'abord remercier son Excellence **ALI BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, pour avoir autorisé la tenue de cette Commission Technique. Mes remerciements vont, ensuite, à l'endroit de Monsieur le Ministre de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement durable, Président en exercice du GABAC, qui, sous la haute impulsion de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, n'a ménagé aucun effort pour la tenue de ces assises.

La Plénière qui s'ouvre ce jour fait suite à celle d'avril 2018, tenue ici même à Libreville, à l'issue de laquelle des recommandations avaient été émises tant à l'égard des Etats qui avaient été placés sous le processus de suivi, de ceux qui en ont été sortis, que du GABAC.

Les recommandations faites aux Etats tendaient à la correction des lacunes identifiées par les différentes missions d'évaluation. Il s'agissait, entre autres, et sans être exhaustifs, de :

- La transposition en droit interne de la Directives Communautaire portant création, organisation, composition et fonctionnement du Comité de coordination des politiques nationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- La définition des procédures de traitement des listes établies au titre de la Résolution 1267 et des mécanismes de traitement des listes établies au titre de la Résolution 1373 des Nations Unies ;
- La dotation des cellules de renseignements financiers des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre efficiente des missions dévolues à ces structures ;
- La production des statistiques ;
- La vulgarisation du Règlement Communautaire en vue de son appropriation et sa mise en œuvre par les acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- La nomination des Membres statutaires de certaines ANIF ;
- L'envoi d'un courrier aux Autorités Etatiques pour attirer leur attention sur le manque de progrès du dispositif de lutte

contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de leur pays;

- La révision de l'article 83 du Règlement CEMAC en vue d'y prévoir la déclaration de tentative d'opération suspecte dans des transactions autres que douanières et fiscales etc...

Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, celles qui lui étaient adressées, le Secrétariat a :

- Transmis aux Autorités Etatiques concernés un courrier conformément au paragraphe 66 du Manuel de procédures des évaluations mutuelles ;
- Entamé une campagne de vulgarisation du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale. Dans cette optique, le Gabon et le Tchad ont bénéficié de cette vulgarisation. La Centrafrique et le Congo sont les prochains pays à accueillir ce séminaire.
- Initié un projet de Règlement portant modification de certaines dispositions du Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016. Ledit projet de Règlement sera soumis à l'examen de la Plénière Statutaire des Ministre qui se tiendra le 28 septembre 2018 ici même à Libreville.

Il n'est point besoin de préciser qu'au nombre de ces dispositions figure l'article 83, modifié dans le sens souhaité par la Commission Technique, c'est-à-dire que ce texte prévoit désormais, s'il est adopté, la déclaration de tentative d'opération suspecte dans les transactions autres que douanières et fiscales.

Du côté des Etats, en général, la mise en œuvre des recommandations de la Plénière d'avril 2018 ne s'est pas faite comme souhaitée.

En effet, si l'on peut se satisfaire de la nomination du Membre douanier de l'ANIF par les autorités Gabonaises, et de la transposition de la Directive sur le Comité de coordination de

politiques nationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par trois pays (Congo, Centrafrique, Guinée Equatoriale), il y a lieu de déplorer :

- La non prestation de serment de certains membres de nos ANIF;
- L'absence de procédures de traitement des listes établies au titre de la Résolution 1267 et des mécanismes de traitement des listes établies au titre de la Résolution 1373 des Nations Unies ;
- L'absence de la tenue des statistiques en matière de LBC/CFT ;
- L'insuffisance de moyens dont sont dotées les cellules de renseignements financiers ;
- La non mise en œuvre par les Magistrats des dispositions du Règlement Communautaire, ceux- ci préférant engager des poursuites pour les infractions sous- jacentes plutôt que pour blanchiment ;
- Le non adoption des codes pénaux révisés par certains pays.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais ici, comme je l'ai fait par le passé, rappeler que le GABAC fait partie du Réseau mondial depuis 2015. Il en résulte que tout ce qui se fait dans notre sous- région, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, est suivi par la Communauté Internationale.

La persistance des lacunes identifiées par les différentes missions d'évaluation peut avoir pour conséquence, outre les sanctions prévues par le Manuel de procédures des évaluations mutuelles, la saisine du Groupe de Revue de la Coopération Internationale (ICRG) du GAFI qui pourrait décider de faire une déclaration publique, faisant ainsi de nos Etats des pays à risque, voire l'inscription sur la liste noire.

S'agissant du deuxième cycle d'évaluations, je voudrais exprimer ma satisfaction de l'évolution de l'évaluation de la République Démocratique du Congo.

En effet, après le séminaire de pré évaluation qui s'est tenu en décembre 2017, suivi de la transmission du questionnaire de l'évaluation de la conformité technique, des actes subséquents ont été accomplis. La visite sur place, étape déterminante du processus, a eu lieu du 13 au 24 Août derniers. Le premier projet du rapport d'évaluation mutuelle est en cours de rédaction et sera transmis aux autorités Congolaises, pour recueillir leurs commentaires, en octobre prochain, comme le prévoit le manuel de procédures.

Dans la perspective de l'évaluation de leurs dispositifs respectifs, le Congo et le Cameroun ont entamé leurs évaluations nationales de risques.

S'agissant des études en vue de la compréhension des spécificités du phénomène criminel en général, du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en particulier, l'étude sur le blanchiment par le transfert de fonds et le change manuel a été conduite à son terme.

Le Secrétariat permanent est entrain d'entamer l'exercice de typologies sur les risques de blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme liés à l'Immobilier dans notre sous-région.

C'est ici l'occasion d'en appeler à la responsabilité des Etats pour que les recommandations des différentes études ne restent pas sans suite, ce qui rendrait inopportunes ces études.

Le Secrétariat pour sa part, initiera des projets de textes, lorsque cela sera nécessaire, pour pallier les vulnérabilités identifiées. Les experts des Etats seront toujours associés, de sorte que ces textes seront l'expression de la volonté commune.

Mesdames et Messieurs les Experts,

Vous avez, trois jours durant, examiné les dossiers inscrits à l'ordre du jour du groupe de travail sur les évaluateurs et la Conformité (GTEC) et du groupe de travail sur les risques, tendances et méthodes (GRTM). Les rapports issus de ces deux groupes vont être soumis à la Plénière qui devra décider en toute responsabilité.

Oui, une responsabilité consciente qui devra l'amener à prendre des mesures contre les Etats dont les progrès restent timides.

Il n'est un secret pour personne, que la bonne gouvernance, qui constitue le crédo de l'action de la Communauté et de nos Etats, requiert l'assainissement des mœurs financières auquel concourt la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

En l'état actuel des économies de nos pays caractérisées par une crise économique profonde qui rend nécessaire le recours à l'aide des Institutions de Breton Woods, nous avons, plus que jamais, l'impérieux devoir d'œuvrer pour des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme efficaces dans nos Etats, le Fonds Monétaire International (pour ne citer que lui) attachant beaucoup de prix à cette lutte à laquelle elle conditionne d'ailleurs la conclusion des programmes avec les Etats.

L'examen serein des dossiers requiert une assiduité et une attention soutenue de votre part. Je vous y invite.

Je prends l'engagement de porter à la connaissance des Hautes Autorités des sept (7) pays de la juridiction du GABAC, à l'occasion de la Plénière Ministérielle qui se tiendra le 28 septembre prochain, toutes les conclusions de vos travaux.

Avant de conclure, je voudrais remercier tous les membres du secrétariat qui, nonobstant leur nombre réduit, ont pu, chacun dans son domaine, donner le meilleur d'eux-mêmes pour la réussite de ces assises. Je sollicite votre indulgence pour les éventuels manquements constatés.

Sur ce, Je souhaite plein succès aux travaux de la Plénière.

Je vous remercie.

Le Secrétaire Permanent

Gervais MBATA